

De Roncheville à Saint-Martin aux Chartrains

ELÉMENTS D' HISTOIRE



PREAMBULE

J'ai toujours voulu connaître l'histoire de là où je vis. Installé à Saint-Martin aux Chartrains en décembre 2004, j'ai commencé à chercher, principalement sur Internet, et me suis étonné du faible résultat de mes recherches. C'est alors que l'on m'expliqua que Saint-Martin aux Chartrains résultait de la fusion de deux communes, plus exactement de l'absorption de la commune de Roncheville par la commune de Saint-Martin le 1^{er} juin 1828. J'ai donc voulu en savoir plus et me suis mis à chercher sur Roncheville. Quelle ne fut pas ma surprise de constater que la recherche était nettement plus fructueuse.

J'ai donc approfondi mes recherches et voulu comprendre. J'ai découvert le précieux ouvrage du Cr Henry Le Court Les Possessions du chapitre de Chartres au pays d'Auge¹.

Henry Le Court écrit (Chapitre 1^{er} Origine et durée des possessions chartraines en Normandie) : *On devait donc s'étonner à juste titre de ne pas voir figurer dans cette énonciation Saint-Martin-aux-Chartrains, si on ne savait que cette paroisse n'existait pas encore à cette époque. Elle fut, en effet, dans le courant du XII^{ème} siècle, démembrée du territoire de Roncheville qui était alors un lieu très important et le centre administratif et judiciaire de toute la contrée de l'ancien pays d'Auge.* Henry Le Court mentionne une donation par Richard II le bon, duc de Normandie à la bienheureuse Marie de Chartres. Voilà donc l'origine de notre village. Je me suis alors procuré le texte de la donation mentionnée par Henry Le Court². De fil en aiguille, j'ai trouvé de nombreux textes et compris ce que je vais relater de l'histoire de Saint-Martin aux Chartrains, autrefois Roncheville, paroisse la plus importante de la prévôté de Normandie.

¹ Le Court, Henry. Les Possessions du chapitre de Chartres au pays d'Auge : Saint-Martin-aux-Chartrains, Englesqueville, Saint-Julien et Les Aulthieux-sur-Calonne, Bonneville-sur-Touques, Roncheville et le fief des Parcs-Fontaines, par le Cr.... 1901.

² Donation de la Prévôté de Normandie au chapitre de Chartres 1014-1017, 21 septembre (11 des cal. d'octobre) « De dono Ebrardville et aliorum reddituum qui sunt in Normania. »

☞ B Bibl. nat. de France: Livre des Privilèges de l'église de Chartres, carton 28, p. 40; et carton 28 bis, fol. 17v°.

☞ C Copie papier Arch. dep. d'Eure-et-Loir, G 881.

☞ a Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, éd. Eugène de Lépinos et Lucien Merlet, Chartres, 1862.

CHAPITRE I^{er}

ORIGINE ET DURÉE DES POSSESSIONS CHARTRAINES EN NORMANDIE

C'est dans la munificence des conquérants de la Normandie qu'il convient de rechercher l'origine des possessions du chapitre de Chartres en leur province.

Cette donation, dont nous avons le texte latin sous les yeux ¹, fut faite « à la bienheureuse Marie de Chartres » par Richard II le Bon, arrière-petit-fils de Rollon et aïeul de Guillaume le Conquérant, en l'an 1014; le donateur prend dans cet acte le titre de « marquis de Normandie » *Marchio Normannia*.

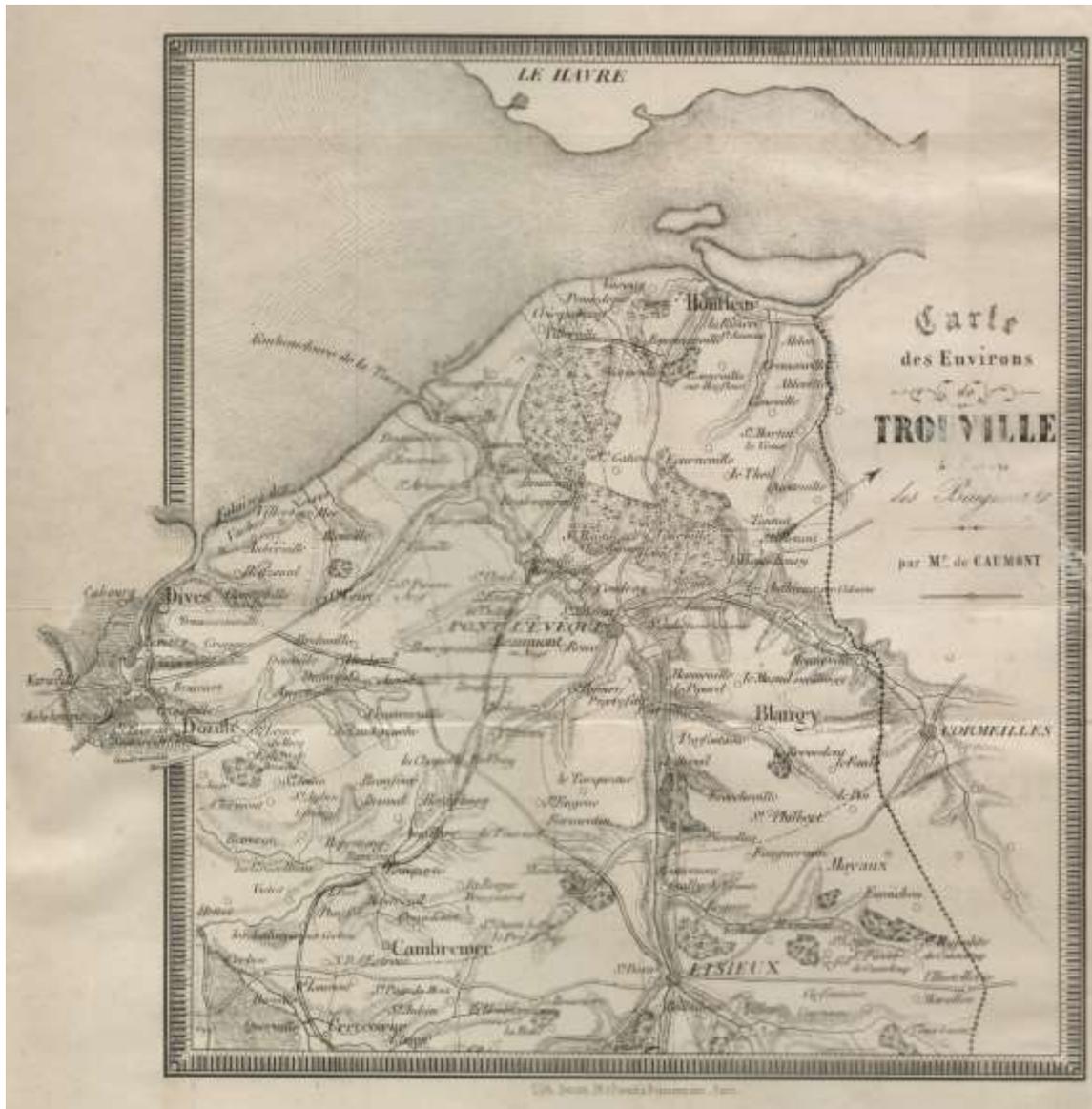
Outre les deux paroisses de Hauville et de Vraiville, le texte ne désigne que Roncheville, Bonneville, Englesqueville, Saint-Julien et les deux paroisses des Aulthieux.

On devrait donc s'étonner à juste titre de ne pas voir figurer dans cette énonciation Saint-Martin-aux-Chartrains, si on ne savait que cette paroisse n'existait pas encore à cette époque.

Elle fut, en effet, dans le courant du XII^e siècle, démembrée du territoire de Roncheville qui était alors un lieu très important et le centre administratif et judiciaire de toute la contrée, de l'ancien pays d'Auge ²).

I DONATION DE LA PRÉVÔTÉ DE NORMANDIE AU CHAPITRE DE CHARTRES

Roncheville, au début du XI^{ème} siècle était l'une des paroisses les plus importantes de la prévôté de Normandie



Roncheville se situe sur les rives de la Touques au Nord de Pont l'Évêque.

Paul Guidecoq³ écrit : *A époque féodale les Bertran sont barons en leur « Honneur » de Roncheville et vicomtes du domaine d'Auge. ... De la Risle à la Touques il n'existe pas avant le XIII^{ème} siècle, d'installation portuaire sur la côte : les navires s'échouent à la plage, cherchent un quai en rivière (Pont-*

³ Paul Guidecoq

Audemer, Touques, Roncheville) ou se contentent des criques naturelles à l'embouchure des moindres cours d'eau tels la Risle (Rislecif), la Morelle (Fiquefleur), l'Orange (Crémanfleur), la Claire (Honfleur) !et même le ruisseau de Barneville (Pennedepie). ... Dès le XIème siècle pêcheries et salines complètent une activité fluviale et maritime certaine : l'église de Roncheville n'est-elle pas dédiée à Saint-Nicolas, patron des bateliers ? ... Jusqu'au XVIème siècle la rupture de charge pour les caboteurs se fera – non au quai au Coq – mais à Roncheville où le flux de la mer assurait des fonds suffisants aux navires provenant des ports normands ; c'est ainsi qu'en 1494 on y livre par nef venue de Caen la pierre destinée à la construction de l'église de Pont l'Evêque. Les gabares y prennent le relais... Des vaisseaux venant de Rouen, Le Havre, Dieppe et Cherbourg ... anciennement montaient jusqu'à Roncheville. ...

Le 21 septembre 1014, Richard II le Bon, duc de Normandie (996 – 1026), arrière-petit-fils de Rollon et arrière-grand-père de Guillaume le Conquérant, fait une importante donation à la cathédrale de Chartres, pour faire pardonner, dit-on, l'incendie de la cathédrale en 962 par son père Richard Ier de Normandie, dit Richard Sans-Peur (Fécamp v. 930-996). Nous avons le texte de la donation⁴

**- « Regnante domino Jhesu-Christo in perpetuum, anno incarnationis ejus post mille XIII, indictione xv, et Roberti regis Francorum anno xxvii. Ego Ricardus, marchio Normannie, sollicite pro captu meo retractans quanto me Deus honore et potentia post antecessores meos sua gracia sublimaverit, anime mee valde necessarium judicavi ut quadam honorum meorum parte, quia de toto filiorum necnon et affinium meorum causa prohibebat, ecclesie Dei facultates auferem, certus quia sic facientem celestia manent. Notum igitur esse volo omnibus christianis, tam presentibus quam futuris, qualiter ecclesiam sancte Dei genitricis Carnotensem esse non tulerim mee largitatis expertem, tum opitulandi gratia quam apud Deum pre omnibus habet, tum injurie causa non modice quam in vicinia ejus graviter exercueram, quatinus, aliquantula satisfactione placata, pro animabus nostris vel parentum nostrorum, ut vere piissima est, intercedere dignetur. Dono itaque, pari voto et communi favore filiorum necnon et affinium meorum, et de jure meo in propriam ditionem Dei,*

⁴ Société archéologique d'Eure et Loir - Cartulaire de Notre-Dame de Chartres Tome 1er/ publié sous les auspices de cette société par MM. E. de Lépinos et Lucien Merlet. 1862-1865, Granier imprimeur rue du grand cerf 1862. Page 343

cujus omnia sunt, et Sancte Marie Carnotensis perpetualiter habenda transfundimus donatione directa, videlicet, in Ebroacensi comitatu, Ebrardivillam totam, cum ecclesia et decimam venationis de silva que dicitur Bortis, et, in eodem pago, ecclesiam solam de Hauvilla, et, in Lisvino, ecclesiam solam de Bona-Villa, et, in eodem territorio, Angliscam-Villam totam cum ecclesia, et Runtiam-Villam totam cum ecclesia, et ecclesiam de Sancto-Juliano cum duobus membris appendentibus³. Hec itaque dona, pro qualitate peccatorum nostrorum modica, pro excellentia vero sancte Marie fere nulla, predictae ecclesie, confisi de immensa Dei bonitate et ejusdem matris sue clementia, desiderantissime tradimus, omni consuetudine nostra vel inquietatione penitus dimissa, ut piis ejus meritis adoptemur sempiternae hereditati. Quatinus autem hec donatio perpetua sit stabilitate subnixta, litterarum exinde noticiam scribere mandavi, scriptum vero signo crucis et mei nominis roboravi, filiorum quoque et affinium, necnon et eorum quorum intererat manibus corroboravi simul et omnibus insigniri precepi. Datum xi kalendas octobris, regnante Roberto rege feliciter, Actum Rothomagi. »

Ainsi donc Roncheville en entier avec son église (Saint-Nicolas) devint le 21 septembre 1014 (11 des calendes d'octobre) possession du chapitre de la cathédrale de Chartres. Roncheville et les autres paroisses objet de la donation correspondent aujourd'hui aux communes de Vraiville (Eure), Hauville (Eure), Bonneville sur Touques (Calvados), Englesqueville en Auge (Calvados), Saint Martin aux chartrains (Calvados) sur lequel est situé le hameau de Roncheville, St Julien sur Calonne (Calvados), les Authieux sur Calonne (Calvados) détaché très anciennement de St Julien. Tous ces lieux ont formé pendant longtemps ce qu'on appelait la prévôté de Normandie. Le titre de prévôt de Normandie était autrefois l'une des dignités du chapitre de la cathédrale, la 13ème en ordre de préséance. Parmi les prévôts de Normandie, de nombreux ecclésiastiques qui accéderont dans d'autres diocèses à d'importantes fonctions, ainsi Louis d'Aracourt, archevêque de Rouen (1407) ⁵.

⁵ Cathédrale de Chartres – Hebdo Cathédrale n° 317 du 17 au 23 septembre 2012

Mais me direz-vous il n'est toujours pas question de Saint-Martin aux Chartrains. Soyons patients.

La charte de Richard II le Bon fut, comme cela était l'usage en ces temps-là, confirmée notamment par trois autres chartes de :

- Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1183)⁶,
- Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre (1154 – 6 juillet 1189)⁷.
- Rotrou archevêque de Rouen (1174-1183) et

La charte d'Henri II n'est ni antérieure à 1176, année de l'avènement de Guillaume-aux-Blanches-Mains, au siège de Reims (témoin de ladite charte), ni postérieure à 1183, attendu qu'elle fut confirmée par la charte de Rotrou, archevêque de Rouen, remplacé en 1183 par Gauthier de Coutances.

Arrêtons-nous un instant sur la charte d'Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1183). Cette charte mentionne « *ecclesiam Sancti-Martini de Runcevilla* » (l'église Saint-Martin de Roncheville). Hors nous nous rappelons que l'église paroissiale de Roncheville est vouée à Saint-Nicolas. Il s'agit donc d'une autre église. La charte est claire, elle mentionne bien Saint-Martin dans un texte datant au plus de 1183.

Nous supposons donc, sur le fondement de ces textes et notre connaissance du territoire que le chapitre de Chartres, peu après la donation de 1014, a du faire édifier sur la paroisse de Roncheville, une nouvelle église sur la butte Saint-Martin vouée à Saint-Martin de Tours et désignée plus tard comme Saint-Martin aux Chartrains du fait de son lien avec Chartres. La datation nous permet aussi de confirmer si besoin

⁶ Société archéologique d'Eure et Loir - Cartulaire de Notre-Dame de Chartres Tome 1er/ publié sous les auspices de cette société par MM. E. de Lépinos et Lucien Merlet. 1862-1865, Granier imprimeur rue du grand cerf 1862. Page 149

⁷ Cathédrale de Chartres – Hebdo Cathédrale n° 317 du 17 au 23 septembre 2012

Société archéologique d'Eure et Loir - Cartulaire de Notre-Dame de Chartres Tome 1er/ publié sous les auspices de cette société par MM. E. de Lépinos et Lucien Merlet. 1862-1865, Granier imprimeur rue du grand cerf 1862. Page 197

était, son architecture en témoigne, que l'église Saint-Martin est bien romane.

II RETOUR EN LA POSSESSION DE ROBERT BERTRAN DES BIENS DONNÉS EN 1014 PAR RICHARD II LE BON AU CHAPITRE DE NOTRE DAME DE CHARTRES.

Dans son ouvrage Les Possessions du chapitre de Chartres au pays d'Auge⁸ Henry Le Court écrit : *Bien que Roncheville figure en première ligne dans la donation de 1014, nous ne pensons pas que le chapitre de Chartres y ait longtemps maintenu sa possession. Dès 1060, en effet, nous trouvons en cette paroisse de puissants seigneurs, les Bertrand, barons de Briquebec et de Roncheville ; en cette année même Robert Ier Bertrand et Suzanne sa femme fondent, à une lieue de là, le célèbre prieuré devenu au XVIII^e siècle, l'Ecole militaire de Beaumont en Auge. Petit-fils de Toustain de Bastembourg, 1^{er} seigneur et châtelain de Montfort-sur-Risle, issu lui-même au second degré de Hrolf Turstan, vivant en 920, et de Gerlotte Blois, petite-fille de Robert le Fort, duc de France, Robert Bertrand, de même que Rollon, le conquérant de la Normandie, comptait parmi ses ancêtres ces terribles rois de mer dont l'apparition dans leurs fêtes esquifs, avait jadis fait verser des larmes au vieux Charlemagne. On comprend parfaitement que le premier baron de Normandie-c'était là le titre de Bertrand – supportât difficilement l'ingérence d'un chapitre étranger dans les affaires spirituelles de sa baronnie ? Aussi pensons nous, sans en avoir pourtant la certitude matérielle, qu'un compromis dut très vite intervenir entre le seigneur et les chanoines de Chartres, compromis qui eut pour effet la cession de la partie haute de la paroisse de Roncheville, où le chapitre édifia l'église actuelle de Saint-Martin – Sanctus Martinus apud Carnotenses – en renonçant ainsi à ses droits sur la partie basse, chef-lieu de l'agglomération principale d'alors.*

Paul Guidecoq écrit de même, dans son ouvrage Les voies de Roncheville⁹ Rappelons que les Bertran, désirant recouvrer le patronage de leur église Saint-Nicolas de Roncheville (proche de la motte) qui avait été donné en 1014 à Notre Dame de Chartres par le Duc Richard II, concédèrent (sans doute par échange) cette paroisse nouvelle à créer, Saint-Martin, au chapitre

⁸ Le Court, Henry. Les Possessions du chapitre de Chartres au pays d'Auge : Saint-Martin-aux-Chartrains, Englesqueville, Saint-Julien et Les Aulthieux-sur-Calonne, Bonneville-sur-Touques, Roncheville et le fief des Parcs-Fontaines, par le Cr.... 1901.

⁹ Paul Guidecoq

chartrain, sur la rive droite de la Touques. Ainsi naquit au XIIe siècle, l'église qui nous prouve l'existence du chemin dès avant cette époque.

C'est ainsi que les terres, sur lesquelles fut édifée au XIIe siècle l'église Saint-Martin, furent détachées de la paroisse de Roncheville, redevenue possession des Bertran, formèrent vraisemblablement une nouvelle paroisse, possession du chapitre de Chartres : Saint-Martin aux Chartrains.

Dans son ouvrage Statistique monumentale du Calvados¹⁰, Arcisse de Caumont, affirme le caractère roman de l'église Saint-Martin et en offre une description très intéressante.

III LES TEMPS MODERNES.

En 1792 les paroisses de Roncheville et de Saint-Martin aux Chartrains deviennent les Communes de Roncheville et de Saint-Martin aux Chartrains, passant ainsi de la souveraineté du royaume de France à celle du département du Calvados.

Nous savons que Roncheville tire sa prospérité notamment de la navigabilité de la Touques.

Dans le Bulletin Officiel Municipal n°2 de la ville de Pont-l'Evêque publié en 1970¹¹, reproduit sur le site internet de la commune de Reux, nous pouvons lire : *La Touques qui traverse Pont-l'Evêque a été très longtemps navigable, et constituait une voie de transport importante de Lisieux à Touques. Des barques à fond plat appelées "gabares" la sillonnaient, transportant des matériaux, du sable, du bois, du cidre ... Jaugeant de dix à trente tonnes, elles étaient tirées par des hommes qui suivaient un chemin de halage, établi sur la rive droite de la rivière. Ce chemin avait encore en ville, en 1808, une largeur de huit mètres (ce qui avait entraîné le refus d'une autorisation d'alignement demandée par un riverain). Dans les herbages tout empiètement sur la rivière était interdit par un arrêté du Baron Méchin, Préfet d'Empire. Il fallait maintenir une largeur suffisante au lit de la Touques et établir des "évitoires" dans les parties étroites pour permettre le croisement des*

¹⁰ Statistique monumentale du Calvados

¹¹Bulletin Officiel Municipal n°2 de la ville de Pont-l'Evêque publié en 1970

barques. Déjà, sous l'occupation anglaise, en 1446, le roi Henri VI avait fait élargir et canaliser la rivière depuis la mer jusqu'à Lisieux. Cependant, la navigation restait contrariée par le mauvais vouloir des riverains qui n'entretenaient pas le chemin de halage et étaient fréquemment mis en demeure de le rétablir à sa largeur réglementaire (7,80 m en 1821) pas plus qu'ils n'entretenaient les ponts franchissant les criques formées par les affluents de la Touques et qui n'étaient que trop souvent constitués que de planches vermoulues, ce qui occasionnait parfois la noyade des malheureux bateliers. Les quais de Pont-l'Evêque étaient très animés. À la fin du XVe siècle, lorsque l'on réparait (réparations qui étaient surtout une reconstruction), l'église Saint-Michel, la pierre de Caen était amenée à pied d'œuvre par des gabares approvisionnées à Roncheville où arrivait par bateau le matériau au prix de quinze sols le tonneau. En 1640, l'activité commerciale e la ville était telle que l'adjudicataire des droits de tarif (de nos jours on dirait droit de place), Jean le Cordier, payait une redevance annuelle de 4855 livres pour percevoir la recette sur les fourrages, la viande de boucherie, le sel, le poiré et le cidre déposés sur les quais, ainsi que celle des foires de Saint-Michel et de Saint-Martin qui étaient en outre assujetties à un droit de regard (c'est-à-dire à une redevance en nature consistant en poules, chapons, œufs, pains et gâteaux ; la volaille à Noël ; les œufs à Pâques). Les quais se trouvaient de part et d'autres de la rivière en aval du pont des Chaînes ainsi que sur la rive gauche de la Calonne (ou rivière de Saint-Melaine). Le quai Lormer se situait au confluent des deux rivières. Sur ce quai et ceux de la Calonne, parallèle à la rue du Faubourg-Nival (la rue Thouret actuelle), la plus passagère et la plus commerçante de la ville, avec ses sept tanneries, avant l'ouverture de la rue Neuve (la rue Hamelin) et de la rue de Launay, les marchandises s'entassaient. Les gabares descendaient des quais du Breuil (situés sous le Château) et de Pierrefitte (qui faisait face à l'église de Manneville, et est encore signalé de nos jours par une allée d'arbres) des futailles, des bûches et des côterets. En 1739 François Jean, Maître-gabariier à Roncheville, faisait marché avec Antoine Bouchard, marchand de bois à Saint-Gatien, pour transporter des quais de Pont-l'Evêque au quai au Coq à Tourgéville, les côterets achetés au Prieur de Saint-Himer. Il en coûtait dix-neuf livres pour le transport, chaque gabare portant trois mille côterets. En août 1765, le Grand Orgue acheté par la Fabrique de Saint-Michel de Pont-l'Evêque à Rouen, à la suite du départ des Jésuites, était débarqué sur le quai de l'église. Cette activité fluviale n'allait pas sans difficultés. Le pont des Chaînes constitua de bonne heure un obstacle à la navigation. La réfection d'une arche (le pont avait primitivement deux piles

supportant des arcades d'inégale grandeur) et son remplacement par un tablier de bois avait interdit le passage aux gabares de plus de 10 à 12 tonneaux. Or, le Maître-gabrier de Roncheville, François Delphin Paulmier, qui disposait de barques de 26 à 28 tonneaux se voyait réduit à l'inaction. Il proposa au Préfet, en 1806, de reconstruire une arcade en l'élargissant ; après avis favorable des Ponts-et-Chaussées, et se proposant d'exécuter les travaux à ses frais, il obtint satisfaction par arrêté préfectoral du 8 avril 1806. La navigation restait très difficile sur la rivière aux nombreux méandres. Déjà la construction de la Route Royale d'Alençon à Honfleur, entreprise quelques années avant la Révolution, avait fait préférer cette voie de terre. Après 1848 la navigation cessa pratiquement, lors de la suppression du pont-levis de Touques. Si la rivière restait navigable en théorie jusqu'au Breuil (limite de l'Inscription Maritime, par décret du 4 juillet 1853) les pêcheurs seuls l'utilisaient, bénéficiant de la libre circulation le long de ses rives.

Depuis 1926 la Touques a cessé d'être navigable, mais est restée dans le domaine public.

Privée de la navigabilité de la Touques, Roncheville ne tarda pas à décliner pour pratiquement disparaître physiquement, n'y subsistant que quelques vestiges rappelant sa puissance d'autrefois, la motte féodale et le calvaire toujours visible aujourd'hui près du site où était édifiée l'église Saint-Nicolas.

Le 1^{er} juin fut prononcé la fusion des deux communes, en pratique, Saint-Martin aux Chartrains absorbant Roncheville.

Voilà donc comment Saint-Martin aux Chartrains fut d'abord détachée de Roncheville pour l'absorber plus tard.

Achevant les outrages du temps, la construction de l'autoroute A132 de Pont l'Évêque à Deauville coupa matériellement en deux les deux territoires de la commune de Saint-Martin aux Chartrains, l'église étant ainsi éloignées et séparée de la mairie, contrairement à ce que nous pouvons voir dans de nombreuses communes voisines.

Vous qui passez devant la mairie de Saint-Martin aux Chartrains tous les jours ou presque, vous qui passez moins souvent, vous avez peut-être

remarqué en levant les yeux vers le fronton, au-dessus des couleurs nationales lorsque la commune pavoise, que l'horloge signée Henry Lepaute a été replacée après une restauration de près de deux ans. L'atelier d'horlogerie de Gonneville sur Honfleur lui a donné une nouvelle jeunesse et permis de retrouver son tic-tac. La réception a eu lieu le samedi 26 février 2011 en présence notamment des membres de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains (ASPSMAC) et des représentants de l'atelier d'horlogerie. Elle fonctionne parfaitement malgré son grand âge puisque elle est née en ...1875 ! Un grand merci à nos amis horlogers et au père Daniel Zannier qui héberge l'atelier au presbytère de Gonneville sur Honfleur.

Cette restauration remarquable fut l'occasion d'une réception à la mairie le 26 février 2011¹². Ce fut l'occasion pour le Maire, Françoise Delasalle d'indiquer : « *Pour l'anecdote, j'ajouterai qu'à Saint-Martin-aux-Chartrains, l'heure s'affiche maintenant à la mairie mais sonne à l'église* ».

Je préciserai pour ma part que l'heure s'affiche à Roncheville mais sonne à Saint-Martin aux Chartrains !!!

¹² Ouest France Pays d'Auge 28 février 2011

Table des matières

PREAMBULE.....	1
I Donation de la Prévôté de Normandie au chapitre de Chartres	3
II Retour en la possession de Robert Bertran des biens donnés en 1014 par Richard II le Bon au chapitre de Notre Dame de Chartres.	7
III Les temps modernes.	8